

déi Lénk

Communiqué

Luxembourg, le 1^{er} août 2025

Dans le cadre du débat sur la réforme des pensions :

Le gouvernement retient des informations importantes pour gagner du temps.

Dans une question parlementaire adressée le 23 juillet à la ministre de la Sécurité sociale, Martine Deprez, le député Marc Baum souhaitait obtenir des informations essentielles concernant les 8.830 personnes qui, selon le rapport annuel de la CNAP pour 2024, sont parties à la retraite de manière anticipée, c'est-à-dire avant l'âge de 65 ans. Il s'agissait de déterminer combien de ces 8.830 personnes avaient cotisé au moins 480 mois à l'assurance obligatoire, quel était leur sexe respectif et quel était leur âge moyen au moment de leur départ à la retraite. Marc Baum voulait également savoir combien parmi elles avaient bénéficié de la validation des années d'études, de formation ou des « baby years ».

Ces chiffres permettraient de répondre à une question fondamentale dans le cadre des pistes de réforme des retraites actuellement débattues, à savoir s'il pourrait être exigé que les personnes ayant cotisé moins de 40 ans effectifs travaillent plus longtemps.

Il est fort probable que cela concernerait principalement les jeunes ayant fait des études ou suivi une formation prolongée, ainsi que les femmes ayant bénéficié des « baby years », puisque ces années ne sont pas comprises dans l'assurance obligatoire.

La question parlementaire de Marc Baum cible précisément cette problématique et demande donc des données très élémentaires, loin d'être complexes, pour l'année 2024.

Mais au lieu de recevoir rapidement une réponse de la ministre – qui dispose normalement d'un mois pour répondre –, c'est une demande adressée au président de la Chambre, Claude Wiseler, qui a été envoyée pour prolonger le délai de réponse d'un mois supplémentaire, au motif que ses services ne pourraient pas rassembler les informations à temps.

Si Marc Baum était né de la dernière pluie, il pourrait penser qu'une armée de statisticiens de la CNAP et de l'IGSS serait désormais mobilisée pendant deux mois pour établir ces données. Comme ce n'est manifestement pas le cas, il a introduit un recours auprès du président de la Chambre pour qu'il n'accorde pas cette prolongation de délai.

Il est naturel de soupçonner que la réponse à cette question parlementaire pourrait être sensible, et que le gouvernement souhaite éviter que certaines informations ne soient rendues publiques avant la reprise des négociations avec les syndicats et le patronat en septembre, informations qui pourraient éclairer certaines pistes de réforme sous un nouveau jour.

Pour déi Lénk, il est clair qu'un député a droit à une réponse à ses questions dans un délai raisonnable, même si cette réponse dérange le gouvernement. Si ce principe n'est plus respecté – ni par le gouvernement, ni par la Chambre –, les députés ne sont plus en mesure d'assurer leur fonction de contrôle vis-à-vis du pouvoir exécutif.